

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 11 MARS 2019

N°DGA01119004907 DO/S2A

**DECISION**

Affaire suivie par :  
Arnaud LEGER  
Tél.: 0988670979

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction S-ACH n°0029 relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

**Décide :**

L'ICETA Eric ALAMO, autorité signataire des marchés, a délégué pour signer en mon nom, l'ensemble des actes relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution du marché n° 2019 81 0009 « Mise à Hauteur Exceptionnelle (MHE) du banc hybride BEDYRA : Intégration d'une capacité de génération de fouillis de pluie et de sol pour autodirecteurs de nouvelle génération ».

Cette délégué prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégué.

L'ingénieur général de l'armement,  
Thierry PERARD  
Chef du Service des achats d'armement